



PROGRAMME D'ETUDES

Études Européennes Générales

ANNEE ACADEMIQUE

2023-2024

SEMESTRE

2

TITRE DU COURS

Sociétés et société civile européenne

PROFESSEURS DU COURS

Hélène MICHEL et Luis BOUZA GARCIA

ASSISTANTE DU COURS

Marie ACABO

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

Cours optionnel

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

CREDITS ECTS

LAW: 3 ECTS ; ECO: 3 ECTS ; ELEA(LAW): 2 ECTS;
POL: 4 ECTS

1. OBJECTIFS DU COURS

Au moment où les différences de valeurs, de priorités générationnelles et de visions nationales sur l'Europe se creusent, la société civile devient un vecteur d'idées et de propositions sur les enjeux sociétaux, environnementaux et technologiques mais constitue aussi une source potentielle de résistances à l'Europe et dans tous les cas est un acteur fondamental des processus d'intégration sociale transnationale.

Ce cours interroge l'état des connaissances sur l'intégration européenne à partir du questionnement du rôle des sociétés dans la construction européenne. En effet, si le rôle du leadership politique, des intérêts étatiques ou des forces de marché sont souvent mis en avant dans les explications sur la raison d'être de l'UE, l'intégration des et par les sociétés est souvent ignoré. Le cours emploie les concepts et méthodes de la théorie politique et de la sociologie politique pour proposer un regard alternatif sur le fonctionnement, les conséquences et la portée du projet européen.

Seront ainsi mobilisées les notions de société civile, d'autonomie ou de légitimité pour analyser le fonctionnement du champ du pouvoir européen, les transformations des États et des modes légitimes d'exercice du pouvoir ou encore les enjeux professionnels des acteurs impliqués dans les politiques européennes.

2. CONTENU DU COURS

- I. Intégration européenne et société civile
- II. La société civile et l'UE
- III. Lobbyistes, activistes, fonctionnaires et élus : qui représentent la société civile ?
- IV. Société civile et gouvernances européennes: réformes et résistances



3. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cours est dispensé en **quatre séances de deux fois trois heures**.

4. PLUS DE DETAILS SUR LA METHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cours est dispensé comme un séminaire. Les étudiants préparent chaque séance à partir de la lecture de deux ou trois textes (articles scientifiques, document institutionnel, texte de positionnement politique...) fournis avec le plan détaillé du cours. Au début de chaque séance, le professeur donne un sujet de débat qui sera le fil conducteur de la séance. En fin de séance, tous les étudiants seront amenés à participer à un débat structuré sur le thème en prenant en compte les lectures préparées et les éléments du cours.

De manière à approfondir les séances de cours, les étudiants doivent en plus préparer un travail écrit de 4 000 mots sur un sujet lié au contenu du cours et proposé au choix par les professeurs.

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Les étudiants ont à leur disposition les documents à lire pour chaque séance et la bibliographie qui sera fournie avec le plan détaillé du cours. Ils doivent compléter ces lectures par des recherches personnelles de sources et de documents auxquelles elles donnent accès. Ces recherches permettent de nourrir le travail écrit à rendre.

6. EVALUATION

L'évaluation des étudiants sera faite sur la base suivante :

- **40%** : le papier consistera dans la réalisation d'une recherche sur une série de sujets proposés par les professeurs
- **20%** : Exposé en groupe sur un sujet proposé par les professeurs
- **40%** : examen oral sur les lectures, le papier et le cours